



Centre PMS d'IXELLES :

Cabinet de consultation de
L'Athénée Royal
JEAN ABSIL
Avenue du Onze Novembre 57
1040 BRUXELLES
02/ 513 20 55

Le centre PMS Wallonie-Bruxelles Enseignement d'Ixelles est en charge de l'Athénée Royal JEAN ABSIL. Son siège est situé à 1040 Etterbeek, avenue du Onze Novembre, 57 (tel : 02/513.20.55).

Une psychologue, une assistante sociale, un médecin et une infirmière aident à ...

- Étudier les éventuels problèmes scolaires de l'élève et proposer une remédiation ou dresser un bilan de réorientation ;
- Choisir l'orientation ou les options dans l'année supérieure ;
- Solutionner d'éventuels problèmes familiaux, sociaux ou comportementaux ;
- Assurer le suivi médical obligatoire des élèves.

Le décret du 14 mars 2019 sur la promotion de la santé à l'école (décret PSE) définit les missions suivantes de l'équipe médicale du centre PMS.

- **Un examen médical obligatoire, certaines années scolaires, et son suivi.** Avant chaque visite médicale une anamnèse et une invitation sont distribuées aux élèves concernés.
 - o **La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles.** Si votre enfant est atteint d'une des maladies reprises ci-après, votre médecin traitant doit en avertir immédiatement le médecin scolaire par l'intermédiaire du chef d'établissement scolaire (arrêté du 22/05/2014), Maladies à déclarer obligatoirement dans les 24 heures : **méningites à méningocoques, poliomyélite, diphtérie.**
 - o Maladies à déclarer le plus rapidement possible : **gastro-entérite infectieuse, hépatite A, scarlatine, tuberculose, coqueluche, oreillons, rougeole, rubéole, gale, impétigo, teignes du cuir chevelu, pédiculose, varicelle.**

En cas d'extrême urgence, dans le cas d'une méningite bactérienne (méningocoques), une antibiothérapie pourrait être administrée à votre enfant dans certaines conditions.

-**L'information et l'éducation à la santé** à l'attention des élèves dans des domaines tels que les assuétudes, la vie affective et sexuelle, l'alimentation, l'hygiène,...

-**La vaccination** : les enfants concernés seront avisés préalablement.

Les parents ou les élèves majeurs qui s'opposent au fait que le bilan de santé soit réalisé par notre centre sont tenus de faire procéder au bilan de santé individuel par un service agréé dans un délai maximum de trois mois débutant le 1^{er} jour de l'année scolaire.

L'équipe de médecine scolaire



Centre PMS d'IXELLES :
Cabinet de consultation de
L'Athénée Royal
JEAN ABSIL
Avenue du Onze Novembre 57
1040 BRUXELLES
02/ 513 20 55

Chers Parents,

Les méningites à méningocoques sont rares, mais elles peuvent être graves et nécessitent une antibiothérapie d'urgence. Actuellement, il n'existe pas encore de vaccin qui protège contre toutes les formes de méningites bactériennes.

Si un cas de méningite à méningocoques survient dans l'école de votre enfant, il est indispensable que le centre psycho-médico-social puisse prendre les mesures préventives afin de diminuer les risques d'infection.

Le médecin scolaire, après évaluation par le médecin inspecteur d'hygiène, a alors la possibilité d'administrer, à l'école, le traitement préventif adéquat aux enfants ayant été en contact étroit et répété avec le malade. Vous seriez dès lors contacté pour signer l'autorisation afin d'administrer le médicament.

Le traitement prophylactique précoce est **obligatoire** même si l'enfant a déjà reçu un vaccin contre la méningite C.

L'élève n'ayant pas reçu ce traitement(endéans les 48h) sera évincé de l'école pendant une durée de 7 jours à dater du dernier contact.

N .B : il pourrait y avoir des contre-indications pour les femmes enceintes ou qui allaitent, d'autres traitements existent dans ces cas-là.

Veillez agréer, chers Parents, l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe de médecine scolaire